PKS CPS

Pensionskasse SRG SSR
Caisse de pension SRG SSR
Cassa pensioni SRG SSR
Cassa da pensiun SRG SSR

Résiliation de l'affiliation à la CPS – Sortie

1. Sortie

Date de sortie (toujours le dernier jour du mois)

2. Données sur l'affilié.e

Numéro AS | Numéro personnel | Centre de frais

Nom de famille | Nom de célibataire | Prénom

Rue / Numéro | NPA | Localité

Sexe
M ☐ F ☐

Date de naissance | Nationalité | Lieu d'origine / Pays

Etat civil

Célibataire ☐ Marié.e ☐ Date de mariage Veuf.ve ☐ Divorcé.e ☐

Procédure de divorce en cours ☐

Lié.e par un partenariat enregistré ☐ Date d'enregistrement Partenariat dissous ☐

Y a-t-il une incapacité de travail au moment de la sortie ?
Oui ☐ Non ☐

3. Plan de prévoyance

Primauté des prestations ☐

Primauté des cotisations mensuel Plan A ☐

Primauté des cotisations horaire Plan B ☐

4. Nouvel employeur

Nom
Rue / Numéro | NPA | Localité

5. Nouvelle institution de prévoyance

Nom | Numéro de contrat (coll.)

Rue / Numéro | NPA | Localité

6. Coordonnées de paiement (joindre un bulletin de versement si possible)

Banque / Postinance | No. IBAN | Adresse SWIFT ou BIC

❑ **Veuillez prendre note qu'en l'absence de nouveaux rapports de prévoyance, la couverture d'assurance prend fin un mois après la fin des rapports de travail.**

- ❑ **Nous attirons votre attention sur le fait qu'à la suite d'une résiliation par l'employeur, vous avez la possibilité de maintenir votre couverture de prévoyance auprès de la CPS. Pour ce faire, vous devez remplir les conditions de l'article 7, alinéa 3, du règlement de prévoyance.**

- ❑ **Pour le versement, nous vous prions de joindre la demande d'ouverture du compte de libre passage auprès d'une banque ou d'une police de libre passage auprès d'une assurance-vie.**

- ❑ **Pour la demande de versement en espèces de la prestation de libre passage veuillez s.v.p observer l'article 51 du règlement de la Caisse de pension SRG SSR et répondre à la question suivante:**
  Avez-vous effectué des rachats auprès de la Caisse de pension au cours des trois dernières années qui ont précédé votre sortie?
  ☐ **OUI** ☐ **NON**

Signature de la personne assurée:

Date:

Timbre et signature de l'employeur:

Date:

Responsable:

Numéro de tél.:

Paiement de la prestation de sortie (art. 51 du règlement de la Caisse de pension SRG SSR)

L'affilié.e est en droit de demander le versement en espèces de la prestation de sortie, dans les cas suivants:

☐ il.elle quitte définitivement la Suisse; à compter du 1er juin 2007, en cas de départ définitif de la Suisse dans un Etat de l'UE ou de l'AELE, le versement comptant des prestations minimales LPP est sujet à restrictions.

☐ il.elle se lance dans une activité en libéral et n'est plus soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire; ou

☐ la prestation de sortie correspond à un montant inférieur à une année de cotisations; il est tenu compte des prestations de sortie provenant d'anciennes institutions de prévoyance.

L'affilié.e qui sollicite le paiement comptant de la prestation de sortie est tenu.e de fournir à la Caisse de pension SRG SSR les documents suivants (cocher la case correspondante et joindre le justificatif requis):

☐ l'attestation de la commune certifiant le départ du domicile, s'il part définitivement à l'étranger;

☐ l'attestation de résidence pour frontalier.ères;

☐ l'attestation de la caisse de compensation AVS, s'il.elle exerce une activité en libéral à titre d'activité principale.
La Caisse de pension SRG SSR se réserve le droit de demander d'autres pièces justificatives.

Le paiement du capital aux affilié.es marié.es requiert l'accord écrit du.de la conjoint.e. Le partenariat enregistré entre personnes de même sexe est assimilé au mariage. Pour être valide, ce consentement doit être authentifié selon l'une des trois procédures ci-après:

a) déclaration de consentement manuscrite avec signature du.de la conjoint.e authentifiée par un.e notaire;
b) signature de la déclaration de consentement du.de la conjoint.e en présence du.de la chef.fe RH de l'employeur (le signataire est prié de présenter une pièce d'identité officielle portant sa photo et signée de sa main);
c) si le.la conjoint.e séjourne à l'étranger, la déclaration de consentement doit être signée à l'ambassade suisse ou au consulat suisse du résidant aux conditions de l'al. b.

Si la prestation de sortie a été mise en gage, l'affilié.e sortant.e doit présenter l'approbation écrite du.de la créditeur.trice.

Dans les autres cas, la Caisse de pension SRG SSR verse la prestation de sortie à l'institution de prévoyance du nouvel employeur ou s'acquitte de cette obligation par le biais d'une police de libre passage ou d'un compte de libre passage. Les formalités d'ouverture de la police ou du compte de libre passage sont entreprises par l'affilié.e qui communique à la CFP les modalités de versement.

Si la Caisse de pension SRG SSR ne reçoit pas d'adresse de paiement valable pour son membre dans les 180 jours suivant sa sortie, elle transmettra sa prestation de sortie à la Fondation institution supplétive.

Date/Lieu	**Signature de la personne assurée**	**Date/Lieu**	**Signature authentifiée du.de la conjoint.e ou du.de la partenaire enregistré.e**
	……..		……..